REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 21	Absents 12	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 29/03/2012

Date d'affichage :

OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-
BUDGET SERVICE GENERAL

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

SOUS-PREFECTURE
CALVI
16 AVR. 2012
AR N°.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, et le cinq du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI - JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI représenté par JM. ROCCHI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM. PETRUCCI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.
Absent(s) : MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI- JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.
Absent(s) ayant donné procuration : Néant

Secrétaire : JM. TEALDI

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2341-1 à L2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33.
Vu la délibération du conseil communautaire du 15/04/2011 approuvant le budget primitif de l'exercice 2011 de la communauté de communes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 17/10/2011 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2011 de la communauté de communes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 12/12/2011 approuvant la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 de la communauté de communes,

Le Président expose les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011, et informe l'assemblée que la commission des finances dans sa séance du 3 avril 2012 a émis un avis favorable.

Le Président quitte la salle.
Le conseil communautaire élit son Président afin de procéder au vote du compte administratif pour l'exercice 2011.
Monsieur Joseph Marie TEALDI prend la présidence conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2011 de la communauté tel que présenté précédemment par le Président.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOPTE, le compte administratif 2011 de la communauté arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
Total du budget	7 820 679.13	9 145 359.21	1 324 680.08
Fonctionnement	3 944 437.16	5 118 757.46	1 174 320.30
Investissement	3 876 241.97	3 243 166.77	-633 075.20
002 résultat reporté N-1		484 378.85	484 378.85
001 solde d'Inv N-1		299 056.13	299 056.13

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	3 944 437.16	5 603 136.31	1 658 699.15
Investissement	3 876 241.97	3 542 222.90	-334 019.07

Fait et délibéré, le 5 avril 2012
Pour copie conforme
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE * DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE *